



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2023-191

PUBLIÉ LE 4 AOÛT 2023

Sommaire

DRFIP /

971-2023-03-28-00008 - DRFIP971-Habilitation au contrôle L45 du LPF 28
mars 2023-1 (1 page)

Page 3

DRFIP

971-2023-03-28-00008

DRFIP971-Habilitation au contrôle L45 du LPF 28
mars 2023-1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de la Guadeloupe et des Îles du Nord
Pôle ressources
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER
97100 BASSE-TERRE

Arrêté du 28 mars 2023 portant habilitation des agents de la Direction générale des finances publiques à effectuer le contrôle prévu à l'article L.45 F du livre des procédures fiscales sur le territoire des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Article 1 – Par arrêté du directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe en date du 28 mars 2028, sont habilités à effectuer le contrôle dans les conditions prévues aux articles L.45 F et R*45 F-1 et suivants du livre des procédures fiscales les personnes dont les noms suivent :

Mme Kitty POULLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques
M. Nicolas DAMASEAU, contrôleur des finances publiques ;
Mme Brigitte LE HOUARNER , contrôlease des finances publiques ;
Mme Maeva EUGENE, contrôlease des finances publiques ;
Mme Lucynda WILLIAM, contrôlease des finances publiques .

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Basse-Terre le 28 mars 2023

Le Directeur régional des Finances
publiques,

Administrateur général des Finances
publiques